

PLAN LIBRE

Le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées

Ariège
Aveyron
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Lot
Tarn
Tarn-et-Garonne

138

Mars 2016

Entrevue #7

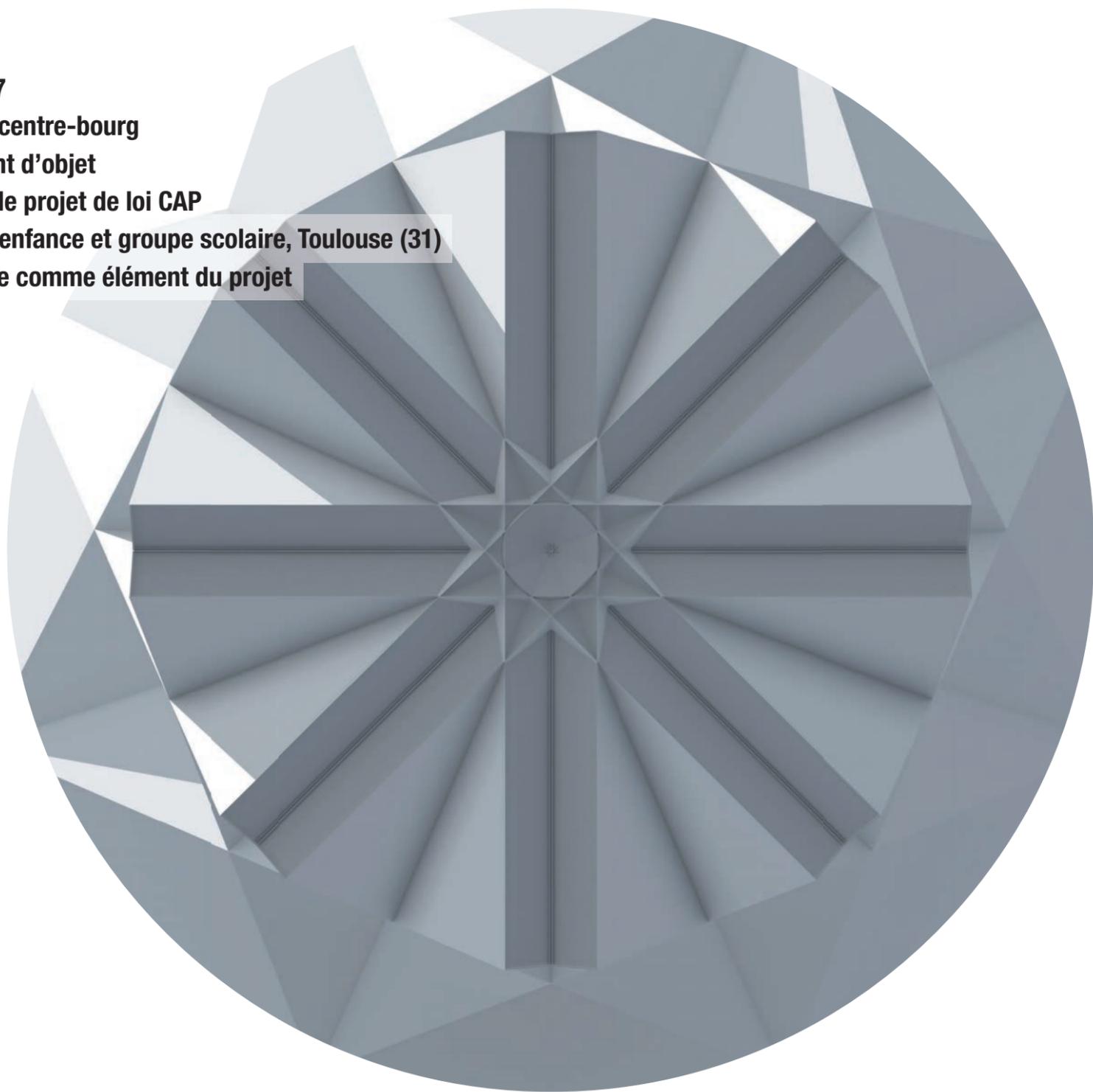
Revivre en centre-bourg

Complément d'objet

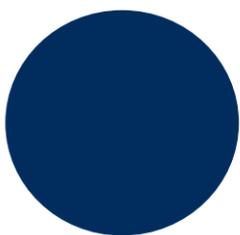
Retour sur le projet de loi CAP

Pôle petite enfance et groupe scolaire, Toulouse (31)

La structure comme élément du projet



2,00 euros



ÉDITORIAL

Mathieu Le Ny, architecte

MAISON DE
L'ARCHITECTURE
Midi-Pyrénées

PLAN LIBRE LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES

Édition

Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées

45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse

tél. 05 61 53 19 89

contact@maisonarchitecture-mp.org

Dépôt légal à parution N° ISSN 1638 4776

Directeur de la publication Jean Larnaudie

Rédacteur en chef Mathieu Le Ny

Comité de rédaction Gaël Angaud, Matthieu Belcour, Guillaume Beinat, Laurent Didier, Barthélémy Dumons, Philippe Gonçalves, Maxim Julian, Jocelyn Lermé, Philippe Moreau, Sylvie Panissard, Rémi Papillault, Gérard Ringon, Didier Sabarros, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret

Coordination Anissa Mérot

Informations Cahiers de l'Ordre Martine Aires

Ont participé à ce numéro Marie Bardet, Véronique Joffre,

Mathieu Le Ny, Martinez Barat Lafore architectes, Yvan Poulain,

Maïa Ricadat, Béatrice Utrilla

Graphisme Bachs estudi gràfic. Yann Ott

Impression Rotogaronne

Pour écrire dans Plan Libre contactez le bureau de rédaction

à la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées.

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont

spontanément remis.

Plan Libre est édité tous les mois à l'initiative de la Maison de l'Architecture avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC LRMP, de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de Toulouse Métropole et de son Club des partenaires : ConstruirAcier, Prodware, Sylvania, Technal et VM Zinc.



COMPLÉTER

Ce numéro 138 présente 2 articles qui se retrouvent côte à côte du fait d'être publiés dans un même numéro. Rien auparavant ne destinait ces 2 retranscriptions à se côtoyer. Pourtant, une lecture critique croisée, s'appuyant sur le fond de leurs contenus et leurs modalités d'application, révèle que leur substance est très proche.

1. REVIVRE EN CENTRE-BOURG

L'article de la page 4 retranscrit la démarche du CAUE 11 relative aux résultats d'un concours d'idées. Ce concours, lancé au printemps 2015, avait pour titre « revivre en centre-bourg » et s'adressait aux étudiants et professionnels désireux de porter réflexion sur 2 communes audoises qui « présentent des spécificités géographiques, historiques et morphologiques propres, mais aussi des similitudes qui permettent de leur conférer une valeur d'exemplarité du tissu villageois audois ».

SUJET 1 : 2 villages audois représentatifs

d'une multitude de villages audois

ACTION 1 : revisiter les manières de vivre

et les formes d'habitats dans les centres anciens

2. COMPLÉMENT D'OBJET

Le cahier central retranscrit la préparation d'une exposition lors d'un atelier au musée d'Arts et Traditions populaires Calbet de Grissoles, alors en récolement de sa collection. Intitulée « Complément d'Objet », cette exposition est le fruit d'une réflexion/production faite à partir d'objets sélectionnés dans la collection du musée. Ces objets choisis sont observés dans leurs qualités physiques, formelles, et chaque observation génère une proposition de complément à chaque objet.

SUJET 2 : objets choisis d'une collection d'un musée

ACTION 2 : compléter les objets de la collection

CROISEMENTS

A. UNE COLLECTION DE VILLAGES SUJET 1 + SUJET 2

On considère ici les 2 villages comme échantillons d'une collection de villages. Ces objets extraits de leur contexte (des villages dans un territoire produits par une société) deviennent les objets d'art d'une collection. Ils acquièrent alors une nouvelle signification au-delà de leur dénotation première¹. Quelles modalités de mise en musée sont possibles ? En quoi mettre en musée les villages nous renseignerait-il sur leurs qualités morphologiques ?

B. COMPLÉTER 2 VILLAGES AUDOIS REPRÉSENTATIFS

SUJET 1 + ACTION 2

Considérer pour cette étape les 2 villages par leurs formes : des contenants extraits de leurs contextes. Questionner par cet exercice en quoi le contexte de vie, donc de revivre est différent, la société contemporaine n'étant plus la même que celle qui a pensé et construit ces villages². Comment ces formes abstraites de leurs occupations et donc de leurs sens premiers peuvent-elles être perçues ? Pourquoi les compléter ? En quoi ne sont-elles pas complètes aujourd'hui ?

C. REVISITER LES MANIÈRES DE VIVRE ET FORMES

D'HABITATS PAR LES OBJETS DE LA COLLECTION

ACTION 1 + SUJET 2

Un autre exercice consisterait à faire un concours d'idées non pas pour revisiter les espaces de ces villages mais pour revisiter leurs objets, leurs contenus, ou les objets qu'expose le musée Calbet, dont on imagine que bon nombre d'objets d'arts et traditions populaires sont partagés avec l'Aude toute proche. En quoi ces objets signifient ces villages : métiers, activités, alimentation, culture... Comment les faire évoluer ? Comment et que renseignent-ils sur ces manières de vivre et formes d'habitats ? Faut-il les éliminer ? Quels nouveaux objets créer et pourquoi ?

D. COMPLÉTER LES MANIÈRES DE VIVRE ET FORMES

D'HABITAT ET REVISITER LES OBJETS DE LA COLLECTION

ACTION 1 + ACTION 2

Cette combinaison des 2 actions met en exergue le verbe d'action envisagé : « revisiter » ou « compléter ». Pourquoi compléter l'un, pourquoi revisiter l'autre ? En quoi ces tonalités d'action peuvent influencer sur les propositions ?

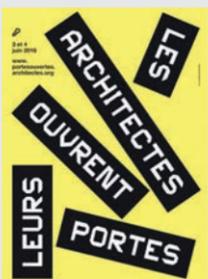
Exercice de style à l'appui, ces 2 démarches traiteraient d'un même fait : un sujet existant est complété.

Au-delà de ce constat, c'est la procédure proposée qui pourrait ouvrir des horizons : dans un sens puis dans l'autre, les objets d'études sont considérés soit comme objets réels soit comme œuvres d'art. Leur rapport à la société dont ils sont le reflet culturel puisque produits par elle, demeure. C'est notre perception et donc l'interprétation que l'on en fait qui varie : « *En tant qu'œuvre d'art, Boîte Brillo ne se borne pas à affirmer qu'elle est une boîte Brillo dotée d'attributs métaphoriques étonnants. Elle accomplit ce que les œuvres d'art ont toujours accompli, c'est-à-dire qu'elle extériorise une manière de voir le monde : elle exprime notre époque culturelle de l'intérieur, elle est un miroir qui se propose de piéger la conscience de nos rois.* » A. Danto, La transfiguration du banal, 1989

P.S : Pour compléter votre agenda, vous n'oublierez pas le rendez-vous du 3^e cycle de conférences du printemps, annoncé en quatrième de couverture.

¹ « Ce qui finalement fait la différence entre une boîte de Brillo et une œuvre d'art qui consiste en une boîte de Brillo, c'est une certaine théorie de l'art. C'est la théorie qui la fait entrer dans le monde de l'art, et l'empêche de se réduire à n'être que l'objet réel qu'elle est. » A. Danto, le Monde de l'art, 1964

² Issus de la période médiévale, ces villages avaient pour vocation originelle un caractère défensif et/ou possessif (villages fortifiés, castrum, villages ecclésiastiques).



LES ARCHITECTES OUVRENT LEURS PORTES

3 ET 4 JUIN 2016

Architectes, Inscrivez-vous à la 3^e édition des journées portes ouvertes des agences d'architecture !

www.portesouvertes.architectes.org

Pourquoi ouvrir ses portes ?

L'architecte est le mieux placé pour faire valoir et partager ses compétences et son savoir-faire. Les 30 000 architectes inscrits constituent un réseau de diffusion de la culture architecturale auprès du grand public sur lequel il faut capitaliser. Chaque architecte a carte blanche pour inventer et organiser son / ses événement(s), dans son agence et hors-les-murs, seul ou à plusieurs !

Les 5 bonnes raisons de participer :

- Faire connaître son métier
- Donner de la visibilité à sa profession
- Mettre en avant ses spécificités
- Développer et faire vivre son réseau
- Tisser du lien avec ses maîtres d'ouvrage, ses voisins, ses confrères et ses collaborateurs

Les 5 étapes clés :

1. l'inscription gratuite sur le site internet www.portesouvertes.architectes.org
2. la création de sa fiche agence en ligne
3. le renseignement des activités proposées
4. la réception du kit de communication et la préparation de l'événement
5. les journées « les architectes ouvrent leurs portes »

Adhésion / Abonnement / Commande

Bulletin d'adhésion 2016

+ abonnement à Plan Libre pour 1 an / 10 numéros

Professionnels : 50 euros / Étudiants : 20 euros

Être adhérent à la Maison de l'Architecture permet de devenir un membre actif (prendre part aux décisions, aux assemblées générales annuelles...) d'être abonné au journal et de soutenir le programme et les actions de l'association (Expositions, Plan Libre, Prix Architecture...).

Un ouvrage au choix parmi ceux déjà publiés est offert sur simple demande.

Bulletin d'abonnement à Plan Libre pour 1 an / 10 numéros

Professionnels : 20 euros / Étudiants : 10 euros

Nom Prénom

Profession Société

Adresse

Tél. E-mail

Le bulletin d'adhésion ou d'abonnement complété, est à renvoyer accompagné du règlement à :

Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées . 45 rue Jacques Gamelin . 31100 Toulouse / E-mail : contact@maisonarchitecture-mp.org

ACTIVITÉS

MAISON DE
L'ARCHITECTURE
Midi-Pyrénées

CONFÉRENCE PROJÉTÉE

« La question du projet urbain dans les villes européennes », par Ariella Masbounji
05.04.2016 à 12h00 à la Salle Garonne, Toulouse Métropole*

La Maison de l'Architecture en partenariat avec Toulouse Métropole propose une diffusion des cours publics de l'école de Chaillot sur un thème d'actualité. Le projet urbain est un concept qui fait beaucoup de bruit aujourd'hui en France et en Europe. À l'heure de la crise des valeurs, des concepts, avec la fin des certitudes, la question de la ville vient comme une réponse aux problématiques de la société actuelle.

* 6, rue René Leduc à Toulouse

L'ÎLOT 45

Maison de l'Architecture
Midi-Pyrénées

45, rue Jacques Gamelin 31 100 Toulouse
Tél. : 05 61 53 19 89
Mél : contact@maisonarchitecture-mp.org
Web : www.maisonarchitecture-mp.org
facebook/MAISONMP - twitter/MAISONMP
> entrée libre du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

ENTREVUE #7

D'une ville à l'autre / Projet 310 / Sophie Balas
15.04.2016 à 19h à la Médiathèque José Cabanis*

Le parcours de conception en architecture est un processus dirigé vers un résultat qui n'existe pas encore et qui doit être capable de répondre au mieux aux besoins qui en sont à l'origine. Contrairement à d'autres disciplines artistiques, la conception en architecture présente des caractéristiques spécifiques dédiées à la production d'un objet matériel à grande échelle. À chaque rencontre, la Maison de l'Architecture vous invite à découvrir deux agences le temps d'une discussion autour de leurs pratiques, leurs méthodes, leurs opinions au travers de leurs processus respectifs de conception.

* 1, allée Chaban-Delmas à Toulouse

EXPOSITION

Prix Architecture
Midi-Pyrénées 2015 : 08 édition
Jusqu'au 17.04.2016
à la Fabrique Toulouse Métropole
(Médiathèque José Cabanis)*

* 1, allée Chaban-Delmas à Toulouse

EXPOSITION

10 ans de collèges
Jusqu'au 06.05.2016 à L'îlot 45 / Maison de l'Architecture

10 ans de collèges neufs ou rénovés en Haute-Garonne, une trentaine de concours. À partir de cette quantité de réflexion et de construction sur cette typologie de bâtiment, la Maison de l'Architecture, en partenariat avec le Conseil Départemental et le C.A.U.E. 31, propose une exposition dans laquelle huit projets représentatifs sont mis en avant. Documents graphiques, maquettes et reportages photographiques actuels documenteront l'ensemble de l'exposition.

+ d'infos : Maison de l'Architecture 05 61 53 19 89 - www.maisonarchitecture-mp.org

CYCLE DE CONFÉRENCES

4 conférences en mars-avril 2016
« La structure comme élément
premier du projet »

Détails en page 12 de ce numéro

AGENDA

APPEL À CANDIDATURES

Palmarès Architecture & Aluminium Technal, 15^e édition 2016 - Jusqu'au 30.04.2016

Le Palmarès Architecture & Aluminium Technal récompense chaque année les plus belles réalisations tant sur le plan architectural que technique. Réunis autour de l'aluminium, nous mettons à l'honneur ceux qui portent haut les couleurs de l'architecture : architectes, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, aluminiers agréés Technal... Rénovation, neuf, privé ou public, quel que soit votre projet, venez le sublimer en participant au palmarès 2016.

Organisation : Technal, partenaire de la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées

+ d'infos : www.technal.com - Contact (Isabelle Frigola) : 05.61.31.29.83

ÉVÈNEMENT

26^e session des résidences
de printemps
Le 11.04.2016 à 18h
à la Salle de la Mairie
Les Arques (46)

Prolongeant la thématique choisie pour résidence 2015, sur la mise en scène de l'espace public comme lieux de commémoration, de jeux, de socialisation ou d'échange, les cinq artistes retenus pour la session 2016 s'interrogeront prioritairement sur l'architecture et l'urbanisme qui matérialisent dans l'espace et ici dans le village des Arques, cette communauté humaine, leurs dynamiques, leurs manques et leurs pertes. Ce qui conduit naturellement à en questionner l'histoire.

+ d'infos : www.ateliersdesarques.com

Organisation : Les Ateliers des Arques

EXPOSITION

InterraCtions, jusqu'au 10.09.2016 au Quai des arts - Pôle culture à Cugnaux (31)

Au Quai des Arts de Cugnaux, le public positionne son regard sur les mutations et les mouvements de son territoire. Cette évolution, marquée par l'urbanisation et l'industrialisation florissantes, influe sur la modification et l'avenir de notre espace physique et géologique. Ceci renvoie vers la notion controversée d'Anthropocène caractérisant une nouvelle ère géologique marquée par l'impact de l'activité humaine sur les conditions de vie terrestre. La problématique abordée à Cugnaux n'est pas anodine, du village à la ville, les cugnais ont pu retracer depuis l'époque néolithique l'évolution de leur territoire.

Entrée libre - Organisation : Ville de Cugnaux - + d'infos : www.ville-cugnaux.fr/interractions/

APPEL À CANDIDATURES

Trophées Eiffel d'architecture acier 2016, jusqu'au 29.04.2016

Flyer joint à ce numéro - Organisation : ConstruireAcier, partenaire de la Maison de l'Architecture MP



Dans un contexte national de déséquilibre du territoire, le département de l'Aude ne fait pas exception. Les communes rurales font face à un développement marqué de leurs périphéries tandis que leurs centre-bourgs se vident, désinvestis par les habitants, les commerces ou les services. Le patrimoine bâti laissé vacant tombe en déshérence. Face à ce constat, le CAUE de l'Aude a lancé en avril 2015 le concours d'idées « Revivre en centre-bourg ». Objectif : revisiter les manières de vivre et les formes d'habitats dans les centres anciens afin de les rendre à nouveau désirables.

Le concours d'idées portait sur deux communes rurales, Pieusse et Laure-Minervois, présentant chacune une population avoisinant les mille habitants, dans lesquelles l'impact de l'étalement urbain et la désertification des centres sont particulièrement marqués. Situées dans l'aire d'influence d'agglomérations attractives, avec peu d'emplois à offrir mais aussi peu de services et de commerces sur leur territoire, ces communes tendent à devenir des espaces résidentiels. Laure-Minervois et Pieusse sont des territoires intéressés et engagés sur le sujet de reconquête des centres-bourgs. Ces communes présentent des spécificités géographiques, historiques et morphologiques propres, mais aussi des similitudes en terme de développement urbain qui permettent de leur conférer une valeur d'exemplarité du tissu villageois audois.

DE NOUVELLES FORMES D'ESPACES COLLECTIFS À LA CONCEPTION DE LOGEMENTS INNOVANTS

Les candidats ont été encouragés à concevoir de nouvelles formes d'espaces collectifs dans l'existant — espaces publics, petits équipements, bâtiments publics combinés avec des fonctions privées, mutualisations, etc. — afin de construire des relations entre le tissu urbain ancien et l'urbanisation plus récente. Ces espaces seraient aussi envisagés comme support de pratiques collectives au cœur du village. Une réponse appropriée aux aspirations des habitants à mieux vivre ensemble devait ainsi être apportée. La conception de logements innovants adaptés aux différents habitants du centre-bourg devait être proposée afin de restituer le logement dans la dynamique de centre-bourg. L'articulation et la connexion de l'espace privé du logement avec les autres espaces de son environnement

« Revivre en centre-bourg »

DES DÉMARCHES DE PROJETS POUR LES CŒURS DE VILLAGE

Le concours « Revivre en centre-bourg » est une initiative du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude.

Coordination du projet : Renaud Barrès, directeur

Sujet et programme du concours : CAUE de l'Aude

Commission technique du CAUE : Michel Aliaga, architecte - conseiller / Juliette Carré, paysagiste - conseiller / Patricia Ranza, architecte - conseiller

Aude Le Goff, architecte - conseiller, conseiller info - énergie / Maia Ricadat, architecte - conseiller, en charge du Concours d'idées Revivre en centre-bourg

Site du CAUE : www.caue-ir.fr/des-propositions-innovantes-pour-les-centre-bourgs

devait s'appuyer sur une réflexion fine concernant l'accessibilité, le stationnement, les apports lumineux, le confort d'été et d'hiver, le prolongement extérieur de l'habitat, la gestion des vis-à-vis, etc. La définition d'une organisation urbaine et d'une architecture audacieuses en centre-bourg s'appuyant sur les qualités des bâtiments existants, tout en inaugurant des partis-pris contemporains dans le patrimoine, était ainsi dans le viseur du concours.

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC, PREMIER JALON DU VIVRE-ENSEMBLE

64 équipes pluridisciplinaires ont participé au concours, soit 185 participants architectes, paysagistes, urbanistes, sociologues, graphistes, ethnologues... En novembre 2015, un jury constitué de professionnels, d'élus audois et de représentants des services de l'État a examiné leurs propositions, distingué six projets lauréats (3 par site d'étude) et attribué deux mentions.

Il ressort de ce palmarès que l'aménagement de l'espace public est le premier jalon du vivre-ensemble. La prise en compte du territoire et de ses spécificités, l'attention portée à la qualification des espaces extérieurs privatifs traités comme des éléments déterminants du confort de vie, ressortent aussi comme des actes fondateurs du projet urbain et de la qualité de l'habitat.

S'appuyant sur un modèle reconnu et qui a fait ses preuves dans le secteur de la viticulture, l'équipe lauréate pour Laure-Minervois a proposé la création d'une coopérative « vivicole » en charge de développer le rendement d'un patrimoine dispersé en jouant sur ses qualités et en diversifiant ses modes d'occupation pour le rendre plus attractif (« Une coop vivicole, 4 échelles de projet », Pauline Dumas, Livia Colopardi, Frédéric Guillaud, Cécile Léonardi, Florian Golay). Cette coopérative prendrait la forme d'une SCIC, ce qui permettrait d'associer des acteurs publics et privés autour de son objet : la régénération du patrimoine bâti. Celui-ci serait, non plus une charge pour les particuliers qui n'arrivent pas à vendre ou à louer, ni une inertie menaçant le degré d'équipement et la qualité de vie de la commune, mais un potentiel économique à faire fructifier.

Pour sa part, l'équipe lauréate de Pieusse (« Place à la convivialité », Phillip Ferris, Sylvain Cazaubon, Marc Delaunay) a proposé d'investir la rue et de créer un petit équipement public pour faire émerger différentes formes de convivialité. Il s'agirait de construire un complexe associatif composé d'un café et d'espaces polyvalents permettant d'accueillir au cœur du village les nombreuses associations existantes et les habitants de la commune. L'aménagement de l'esplanade et de la rue crée un nouvel espace public avec des plantations, des espaces verts, un boulodrome et des bancs propices à la convivialité.

« POUR INVERSER LA TENDANCE, IL EST IMPORTANT DE FAIRE APPEL À DES PROFESSIONNELS »

Dans son quotidien, le CAUE privilégie les approches globales et transversales, seules à même de saisir la complexité d'un territoire. Il défend la notion de projet d'ensemble, intégré, inscrit dans la durée et soucieux de l'équilibre des territoires et de la cohérence de l'aménagement. Il milite pour une architecture et un urbanisme de qualité,

avec des projets innovants, respectueux des lieux et à l'échelle de l'homme. Pour l'exposition réalisée à partir du concours d'idées, le CAUE a choisi de sélectionner 18 projets dans lesquels une démarche complète et pertinente a été développée par des équipes d'architectes, paysagistes, urbanistes, sociologues... L'exposition, comme l'ensemble des actions de valorisation du concours d'idées (lire en encadré) constituent un nouvel outil de sensibilisation, en complémentarité des actions que mène le CAUE au long cours en direction des élus : études communales, mini-guide, itinéraires d'espaces publics, participation à des commissions, visites de sites, etc.

« C'est maintenant aux élus à prendre en main ces idées et à actionner les bons leviers pour engager des projets innovants pour leur village. Nous souhaitons que cela permette de prendre conscience que pour inverser la tendance et mettre un terme à des erreurs urbanistiques, il est important de faire appel à des professionnels », souligne Renaud Barrès, directeur du CAUE de l'Aude.

Marie Bardet et Maia Ricadat, CAUE de l'Aude

« REVIVRE EN CENTRE-BOURG », UNE PALETTE D'OUTILS POUR SENSIBILISER ÉLUS ET HABITANTS

DEUX TEMPS FORTS DE MÉDIATION

• **Remise des prix aux lauréats avec exposition des propositions dans les foyers communaux des communes d'étude** afin de mettre en relation les lauréats, présents toute la journée, les élus et les habitants, avec tournage d'un film documentaire.

29 janvier 2015 / 5 février 2016

• **Table ronde « Quel devenir pour les cœurs de village ? »**

Valoriser l'implication des citoyens et la volonté des élus sur la question du devenir des cœurs de village, avec Jean-Marie Darmanin, vice-président du Conseil Départemental de Gironde, ancien maire de Créon (33) et Mathieu Courtiade - Dominique Guégan, habitants et architectes à Coustouge (11). **10 mars 2016**

UNE EXPOSITION + 1 DVD + 1 LIVRET

• **Exposition « Revivre en centre-bourg, Des démarches de projets pour les cœurs de village »** : 22 panneaux explicitant les démarches des candidats par grands axes stratégiques, le film documentaire « Revivre en centre-bourg, le fil rouge » (20 minutes) et un recueil de l'ensemble des propositions des candidats.

À voir du 7 mars au 30 avril 2016

à la Maison de l'Architecture et de l'Environnement de l'Aude, à Carcassonne

Disponible en prêt sur demande par les collectivités à partir de mai 2016.

UNE PLAQUETTE À DESTINATION DES ÉLUS (parution 1^{er} semestre 2016)

LE PALMARÈS

Laure-Minervois

« Une coop vivicole, 4 échelles de projet »

ROANNE, CAPRALORA, BARCELONE, GRENOBLE

Pauline Dumas - Architecte, Livia Colopardi - Architecte, Frédéric Guillaud - Architecte DPLG, Cécile Léonardi - Sociologue, Florian Golay - Architecte DPLG

« Résonances rurales » PARIS

Max Mauranges - Urbaniste, Timothée Verdeau - Étudiant Paysagiste, Morgane Le Bissonnais - Ingénieur Paysagiste

« Laure -Minervois, un village autonome, solidaire et connecté » MARSEILLE

Antoine Magnon - Paysagiste DPLG, Marylise Fillon - Paysagiste DPLG, Thomas Ambroselli - Architecte DE, Fanny Vescot - Étudiante Paysagiste

« Habiter demain le centre-bourg » PARIS

abdpa Antoine Brochard - Architecte HMONP, Jérémy Debois - Architecte HMONP, Jean-Marc Pilet - Architecte du Patrimoine HMONP

Pieusse

« Place à la convivialité » PESSAC - IORS - TALENCE

Phillip Ferris - Architecte DE, Sylvain Cazaubon - Architecte DE, Marc Delaunay - Étudiant Paysagiste

« Inspirer - Expire » GRENOBLE - MULHOUSE

Mathieu Sylvestre - Architecte HMONP, Charline Sowa - Architecte DE, Hugo Bruyant - Architecte DE

« Émergence du bord Partage d'un récit » VERSAILLES

Vincent Chardon - Paysagiste DPLG, Karine Chemin - Paysagiste DPLG, Camille Debusschère - Paysagiste DPLG

« Voeu pieux » GRENOBLE

Marc Girerd - Architecte HMONP, Fanny Cacaud - Architecte HMONP

LE MUSÉE CALBET

Créé en 1938 par l'écrivain et poète occitan Théodore Calbet, le Musée d'arts et traditions populaires de Grisolles dispose d'un ensemble de collections liées aux différents aspects de la vie quotidienne régionale de la préhistoire à nos jours. Depuis 2002, le musée Calbet ouvre ses espaces à l'art contemporain.

De Septembre 2013 à octobre 2014, conformément à la loi encadrant les « musées de France », le musée Calbet a entamé le travail de récolement de ses collections. Cette opération, qui doit être réalisée tous les 10 ans, consiste à vérifier la présence et l'état de chacun des objets de la collection. Compte tenu de la vétusté des installations mise à sa disposition et des mauvaises conditions de conservation du fonds, l'équipe du musée et la municipalité, avec l'appui des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a décidé d'accompagner ce travail d'un vaste chantier des collections. Ce dernier intègre plusieurs étapes qui à terme doivent offrir une meilleure connaissance des objets conservés et leur garantir des conditions de conservation optimales.

Trois mille trois cent soixante sept objets issus des arts et traditions populaires ont ainsi été récolés, nettoyés, informatisés, photographiés et reconditionnés avant leur intégration dans de nouvelles réserves. Par ailleurs, deux mille quarante neuf objets préhistoriques inventoriés ont été entièrement retriés, récolés et reconditionnés avec l'aide des archéologues Christian Servelle et Laurent Sévègnes du Service Régional d'Archéologie de la Drac Midi-Pyrénées. S'ajoute à cet ensemble un fonds non inventorié estimé à près de 10 000 pièces, lui aussi reconditionné par site et par typologie. Le projet « Complément d'Objet » participe à une série d'expositions attenantes au travail de récolement et portant réflexion sur l'idée de collection et d'objet de musée.

ATELIER, COMPLÉMENT D'OBJET

3 ET 4 DÉCEMBRE 2015

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
MUSÉE CALBET

Dans le cadre du module d'ouverture « dispositif d'espaces » piloté par Béatrice Utrilla, l'atelier « Complément d'Objet » s'est déroulé dans les réserves du Musée Calbet suite au récolement récent de sa collection. Cet enseignement est conçu comme un laboratoire de recherche par l'expérimentation à l'échelle de l'objet des questions de mise en espace.

Anne Sophie Jolivet, étudiante de l'ISDAT option design a été invitée par l'équipe du workshop à présenter son travail de recherche et à participer à l'atelier. Durant 48 heures, les étudiants en collaboration avec Béatrice Utrilla, Yvan Poulain et les architectes Sébastien Martinez Barat, Benjamin Lafore, ont conçu et réalisé une série de « Complément d'Objet ».

Choisis dans la collection du musée, des objets, souvent mystérieux, de natures, de fonctions et d'époques diverses sont activés par la réalisation d'un ajout. L'élaboration de ces suppléments est conduite par les techniques de modélisation numérique et les potentiels de l'impression tridimensionnelle par frittage sélectif. Les objets associés à leurs compléments sont exposés dans le musée Calbet durant le mois de mai 2016.

L'observation de l'objet devient le programme pour l'élaboration d'un complément. En deçà de leur histoire, la considération des objets en tant que forme engage une prise de position sur des caractéristiques identifiées : son allure, sa matérialité, ses dimensions, son comportement, son expressivité, son affordance. Le complément produit augmente des qualités, compense un manque constaté, explicite un usage supposé, donne à voir autrement l'objet choisi. Le complément devient l'intermédiaire entre un objet et la situation qu'il occasionne. Il est un objet dépendant conçu pour mettre à jour des caractéristiques choisies de l'objet complété et se faisant lui accorder une présence nouvelle.

BU.SMB.BL

Atelier Complément d'Objet, décembre 2015

Béatrice Utrilla, Martinez Barat Lafore architectes, Yvan Poulain
École nationale supérieure d'architecture de Toulouse
Musée Calbet Grisolles

DES COMPLÉMENTS DE SENS

Pour l'historien et philosophe Krzysztof Pomian « *Une collection ne se définit pas par son contenu. Sa première caractéristique est de rassembler des objets naturels ou artificiels qui sont extraits du circuit d'activités utilitaires et économiques.* » De fait, les objets ainsi conservés prennent un statut particulier, celui d'objets détournés de leur fonction initiale, mais porteurs d'une signification, des objets-signes que Pomian désigne sous le néologisme de « sémiophore ».

Ainsi, l'objet de musée n'est pas la réalité de l'objet lui-même, mais un objet-signe qui dépasse sa stricte fonction pour flirter avec le langage. « *L'objet n'est la vérité de rien du tout. Polyfonctionnel d'abord, polysémique ensuite, il ne prend sens que mis dans un contexte* » affirme Jacques Mainard, théoricien de la Nouvelle muséologie et ancien Conservateur du musée de Neuchâtel. C'est donc dans sa mise en relation à d'autres, dans un discours construit ou imposé par le lieu, que l'objet de musée se donne à comprendre et à voir.

Le projet « Complément d'Objet » interroge à sa manière le statut particulier de l'objet de musée, envisagé comme l'élément d'une syntaxe, régie par la grammaire de sa mise en exposition. Et la grammaire a ses règles, qui reposent ici sur les qualités intrinsèques de l'objet. Nous trouverons donc suivant la nature des réponses, et sans usages exclusifs, des compléments d'objets directs subissant, pour en reprendre la définition « *l'action accomplie par le sujet* » ; des compléments d'objets indirects désignant « *l'objet de l'action* » et des compléments circonstanciels, prenant en compte le contexte de fabrication et d'usage de l'œuvre.

À chaque fois ce qui nous est proposé, c'est moins la mise en place d'une prothèse qui détourne et transforme l'objet initial, que la possibilité d'élaborer pour l'œuvre une nouvelle ponctuation qui en accentue la lecture. Ni béquille, ni support, les compléments d'objets de ce projet sont alors des compléments de sens qui loin de nous égarer de la fonction première, nous ramènent subtilement et par le biais, au cœur de la chose même. Une drôle de manière de toucher le centre par la périphérie...

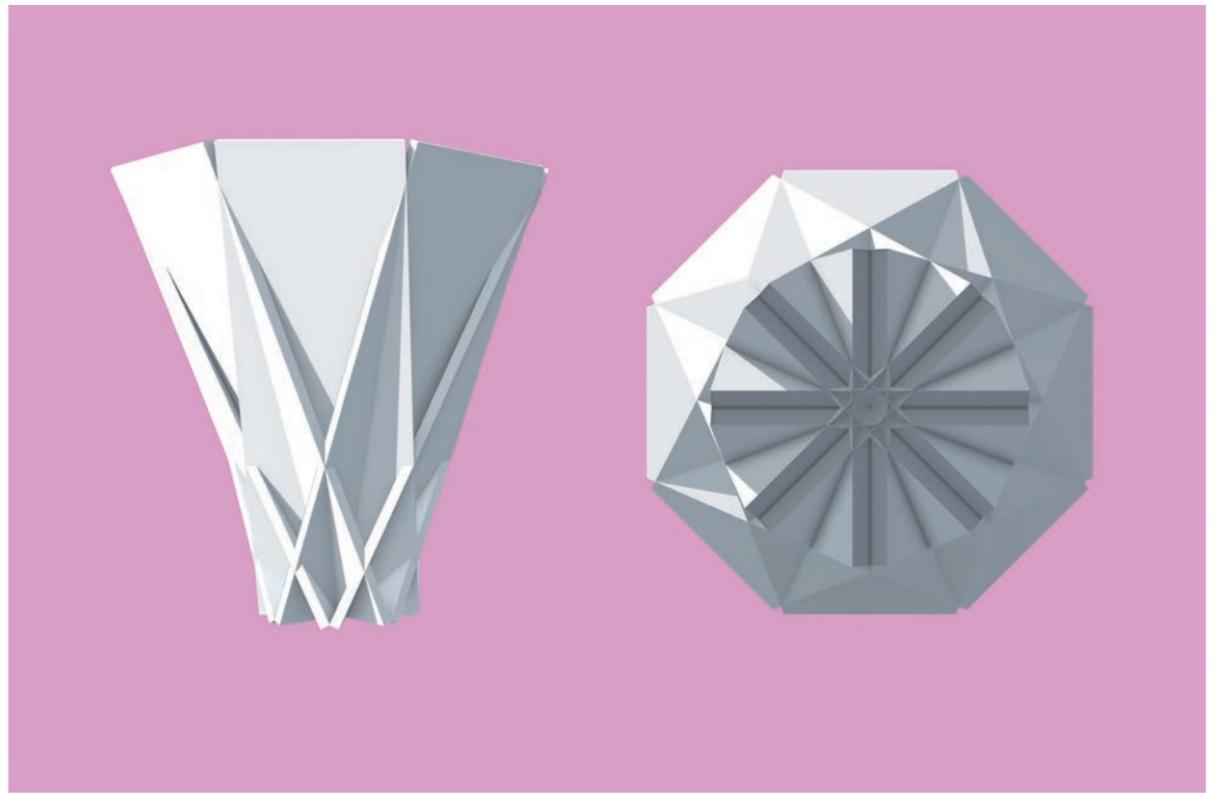
Yvan Poulain

EXPOSITION
COMPLÉMENT D'OBJET
DU 4 AU 14 MAI 2016
MUSÉE CALBET
GRISOLLES (82)

MUSÉE CALBET
15 RUE JEAN DE COMÈRE
82170 GRISOLLES
05 63 02 83 06

COMPLÉMENT D'OBJET N°1 : APERTURE

ANTHONY GONCLAVES - SOPHIE HOUT

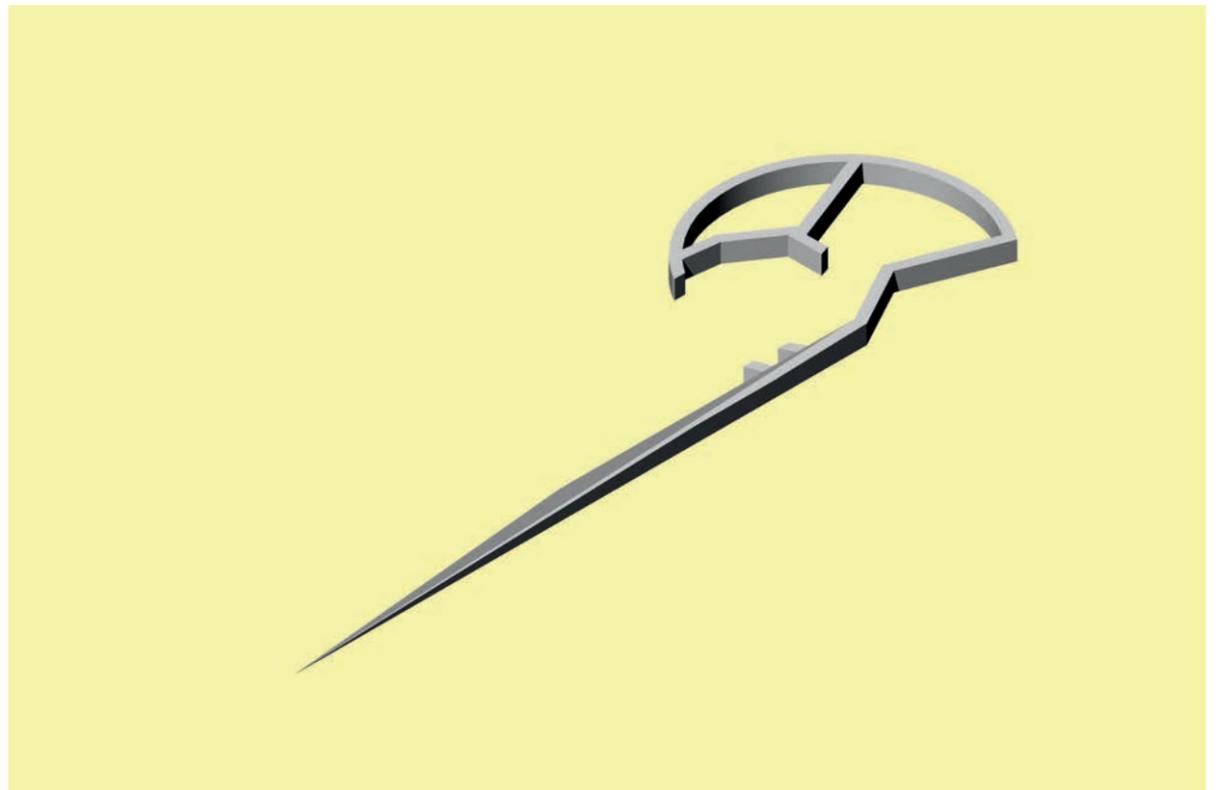


Trois petites coques de verre, évoquant les cloches de conservation alimentaire, composent cette gamme d'objets. Elles sont constituées d'un corps soufflé, d'une pointe au sommet propice à la manipulation, et d'un cercle à la base.

Le complément d'objet est élaboré à partir du cercle, forme remarquable des coques de verre. Les parois d'un octogone extrudé en cône sont composées de rectangles successifs dont la rencontre occasionne le croisement de leur arrêtes. Selon l'angle d'ouverture du cône ces croisements se reconfigurent. En résulte des formes cisailées qui rappellent un autre type de mise en œuvre du verre. Les coques sont accueillies à mi-hauteur au sein de ces volumes décorés.

COMPLÉMENT D'OBJET N°2, N°3 : EXCROISSANCE

YOUNES AINAR - SARA AVILA FERERO - MARINE BELBREIL - MANH HUNG NGUYEN - RAFAEL PANISSARD-RIEST

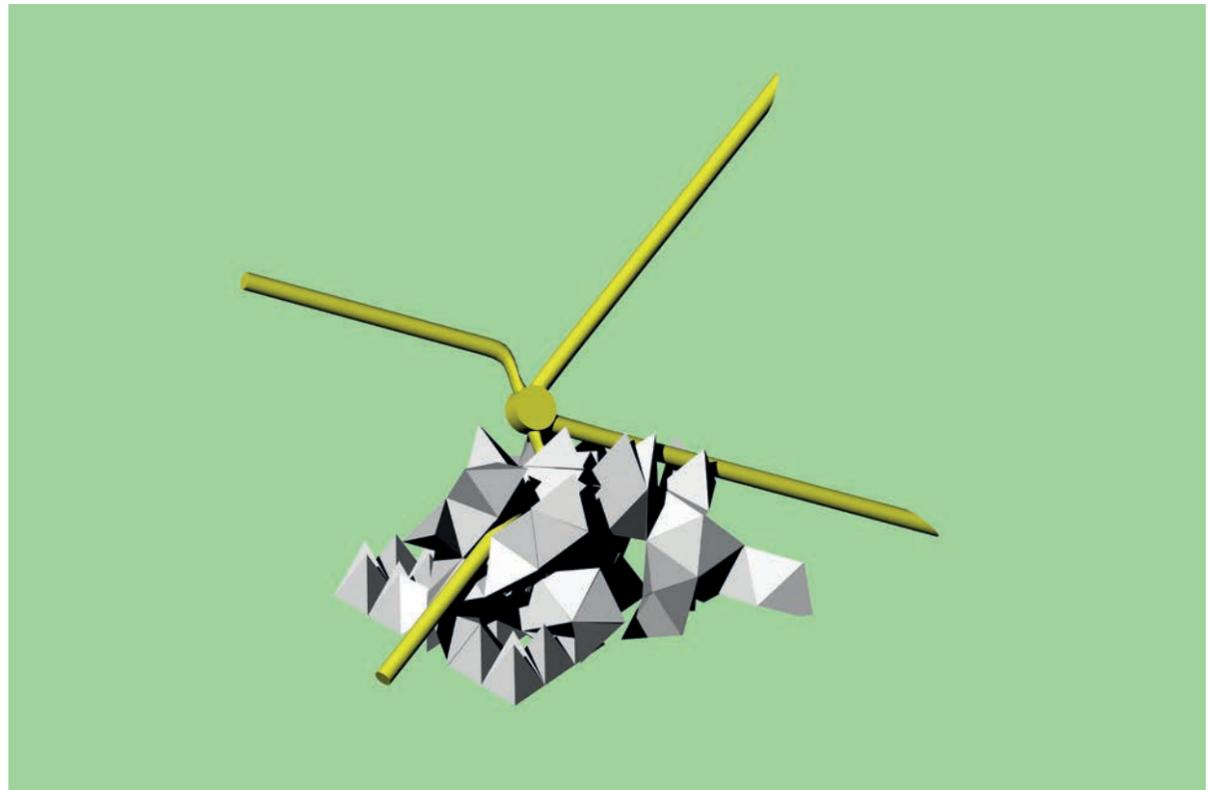
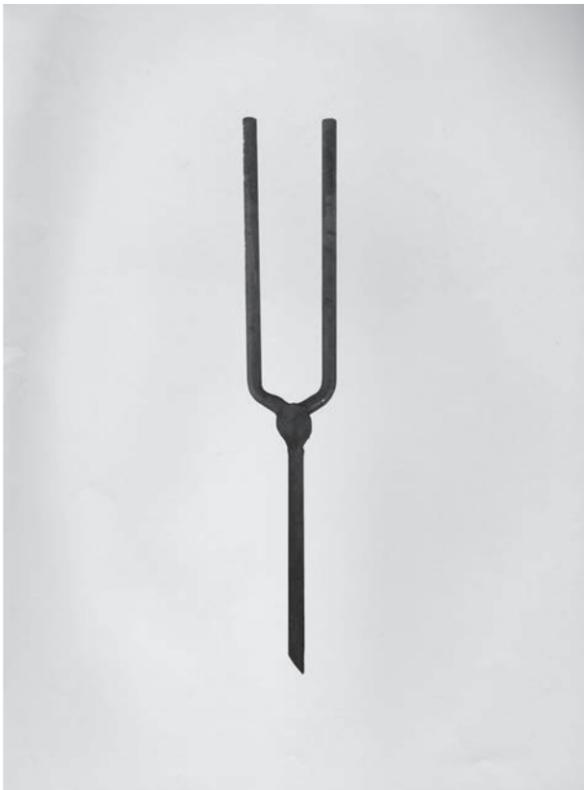


Le premier objet est un instrument en laiton appelé mouchette, son aspect et ses proportions évoquent une paire de ciseaux. Il est destiné à tailler la mèche d'une chandelle brûlée. Le deuxième objet, en bois, est un instrument d'origine africaine servant à peigner les cheveux. Ces deux objets ont en commun des marques d'usures notables. Des parties au niveau du manche manquent à la mouchette. Une branche du peigne est usée, une autre cassée.

Les compléments sont des prothèses conçues par le prolongement présumé des formes existantes. Ils permettent de suppléer une partie manquante ou de réparer une fonction compromise. Les compléments s'ajoutent pour pallier aux défaillances de ces deux objets. Ils complètent les formes existantes, n'en restitue pas l'état initial, et signifient par là leur état d'obsolescence.

COMPLÉMENT D'OBJET N°4 : CROSSING - OVER

SABRINA SENOUSI - CAMILLE LABOUREAU - BENJAMIN PECHAMBERT - MAXIME LAVAURE

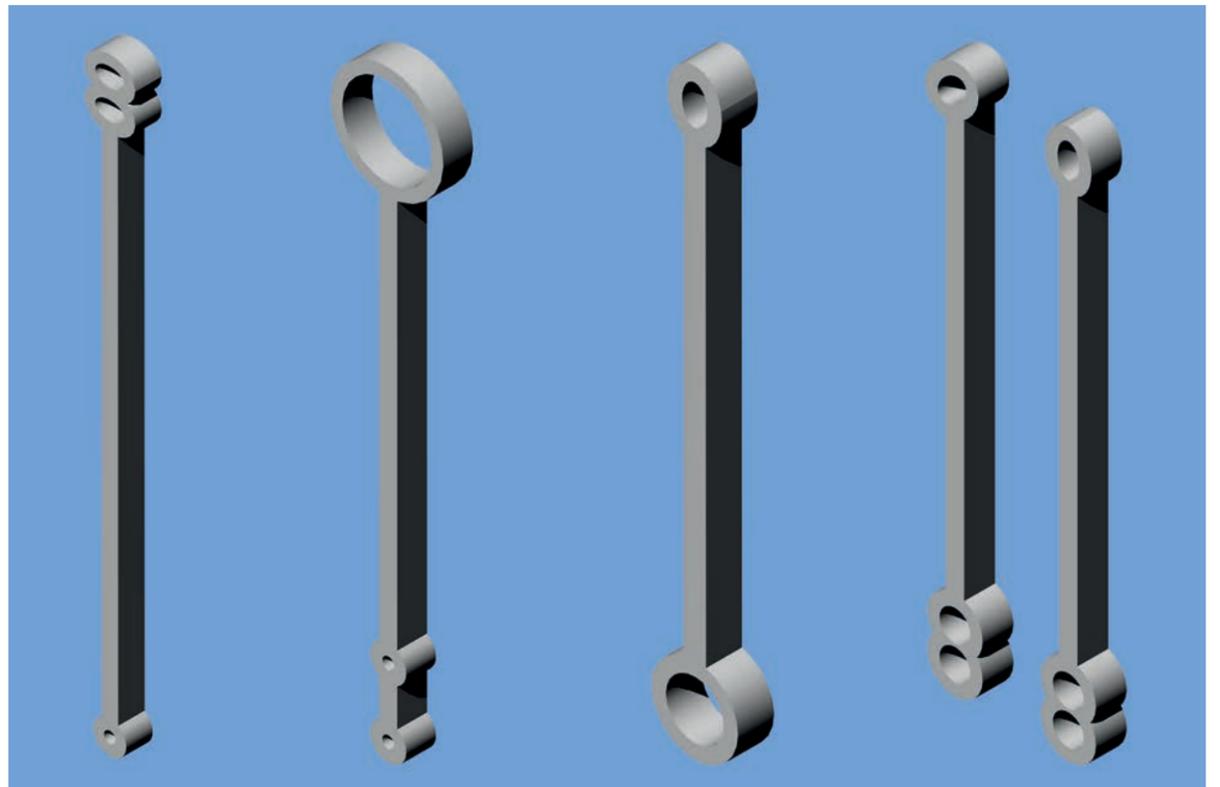


L'objet choisi est répertorié dans « les fers à moustache ». En acier oxydé, il est composé de deux segments articulés en leur centre. En position fermée sa forme s'apparente à un Y, en position ouverte à un X.

La conception du complément d'objet opère par développement modulaire, évoquant une croissance spontanée et virtuellement infinie. Le complément est structuré par l'agglomération de tétraèdres réguliers. Ces modules combinés construisent une forme qui reste pénétrable. Enchâssé dans son complément, l'objet est présenté mystérieux sur son usage perdu.

COMPLÉMENT D'OBJET N°5, N°6, N°7 : CONSTELLATION

MARION EMOULAS - ANNE-SOPHIE JOLIVET - MATHILDE LEROUX - JULIE RIBERA

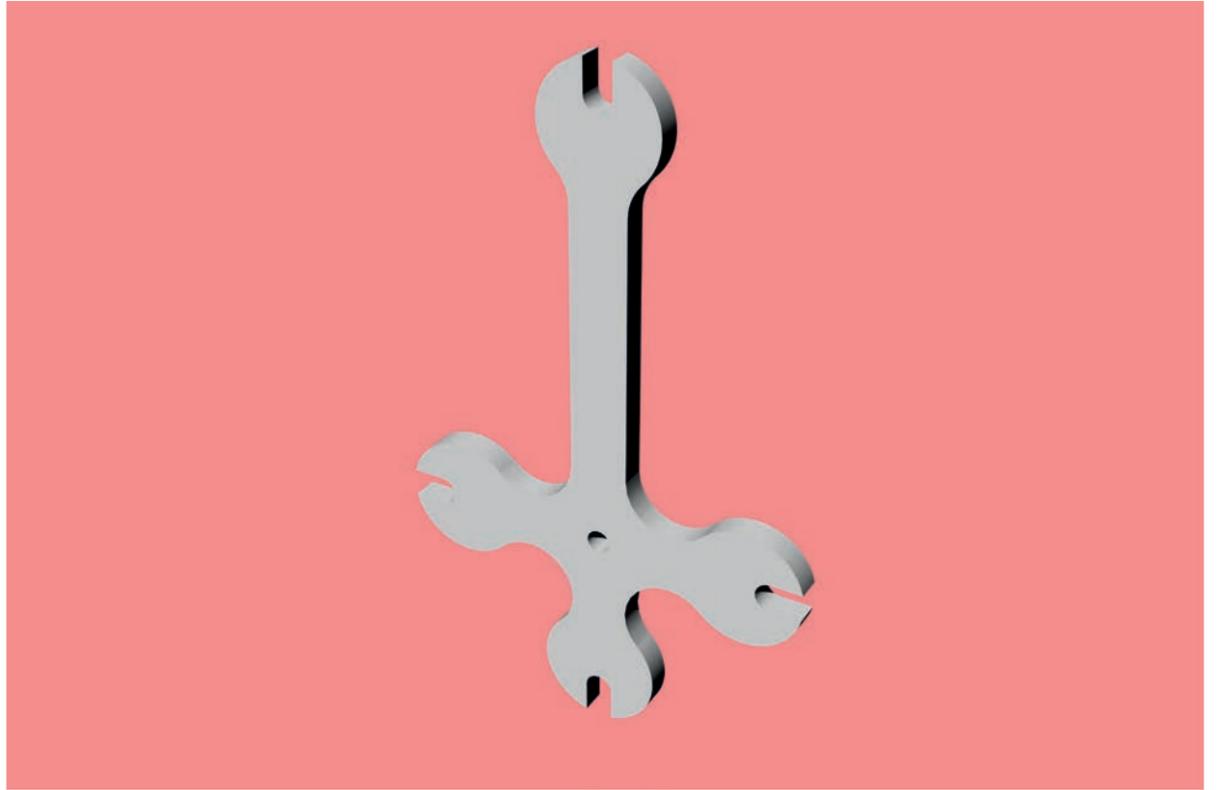


Une planche à carder, un peigne et un fuseau, les trois outils sélectionnés prolongent la main dans le travail du fil. Le fil y est démêlé dans le premier, dénoué dans le deuxième et enroulé dans le troisième. L'objectif du complément d'objet est de réunir ces trois objets littéralement et dans la matière à projeter.

Les compléments sont imaginés comme l'articulation et l'assemblage de points, par analogie avec les lignes virtuelles qui lient les astres. Ce trio d'objets partage une caractéristique commune : la présence de points en bois ou métallique. Les compléments, des tiges perforées, s'assemblent sur ces points unissant ainsi les trois objets.

COMPLÉMENT D'OBJET N°8, N°9 : JANUS

AGNÉS BARTH - VINCENT DIETRICH - MARTHE GREZAUD - ELYSSA LE GAC

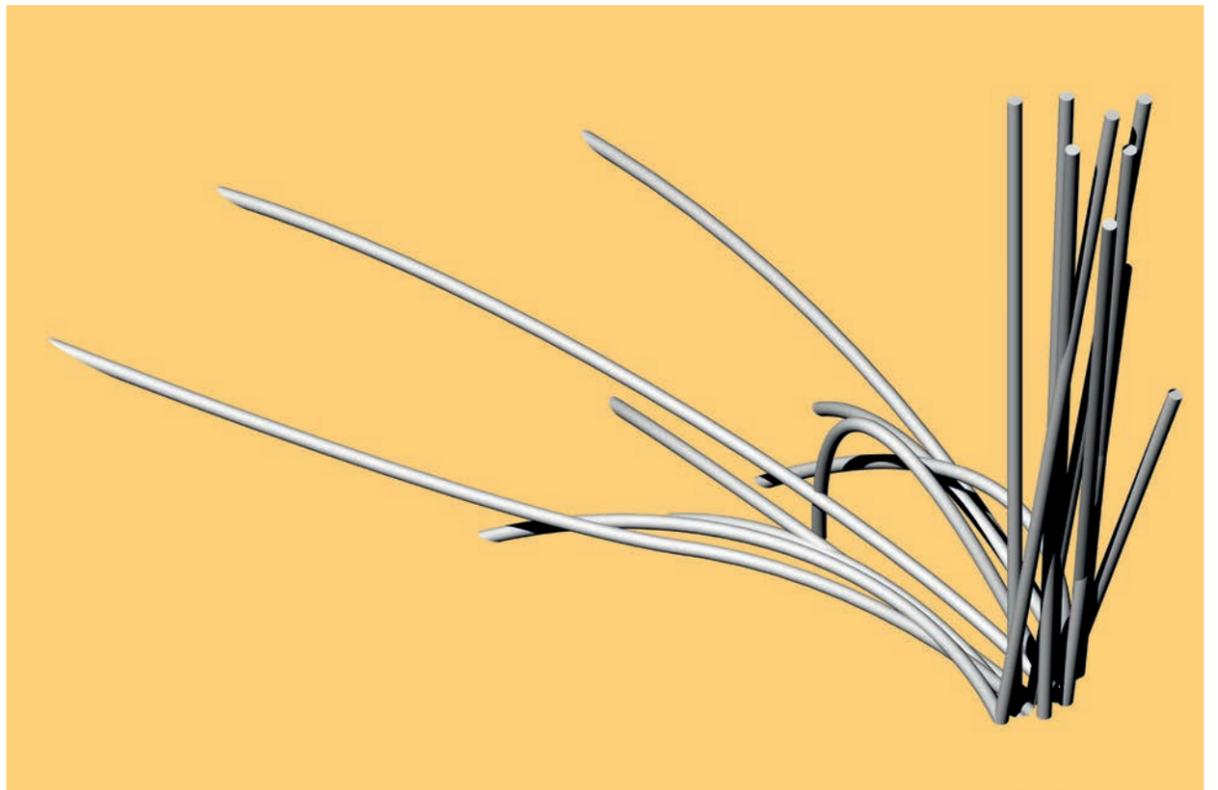


Deux objets qui se rencontrent : une clef en forme de croix et une croix catholique. L'un fonctionnel et l'autre symbolique sont choisis pour leur proximité formelle et leur dimension similaire.

Par la prolifération d'un module reprenant le principe de croix, l'enjeu est d'amalgamer ces deux objets. Tout en confondant les deux objets de base, le décuplement du complément d'objet devient un système logique de croissance modulaire. L'observation des qualités formelle d'un objet devient la base d'un système d'assemblage et de combinaison multiples.

COMPLÉMENT D'OBJET N°10, N°11, N°12 : LE BUISSON

LUCIE FOURNIER - EMMIE CLARENS - ANAÏS GARCIA - VIRGINIE PANAFIEL



Trois objets sont choisis pour leur caractère curieux : Un trépied, un pignon de bicyclette, une bouilloire de voyage. Les trois objets sont en métal. Du fait de leur faible volumétrie, les objets sont présentés horizontalement.

Le complément à pour but de redresser les trois objets à la fois. Le protocole mis en place consiste à concevoir des béquilles spécifiques à chaque objet et à les ajouter de manière à pouvoir soutenir les trois objets successivement. Par une observation minutieuse et un emploi mesuré de matériau, le complément s'apparente à un buisson de matière optimal.

ACTIVITÉS DE L'ORDRE

ACTUALITÉS

VEILLE MARCHÉS PUBLICS

Interventions du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées et réponses obtenues sur les opérations suivantes :

> CC Millau Grands Causses : construction d'un atelier relais de maroquinerie à Saint-Georges de Luzeçon (12)

Difficultés : marché divisé en tranche ferme et conditionnelle.

Réponse : cette décomposition en tranche ferme et conditionnelle avait été prévue pour permettre un temps intermédiaire de validation financière dans le cadre particulier de la procédure d'atelier relais. La CC Millau Grands Causses prend toutefois bien en compte la remarque du CROA et en tiendra compte dans l'établissement du marché avec une mission de base complète.

> CHU de Toulouse : réaménagement de l'hôpital de jour du pôle cardio-vasculaire et métabolique au rdc du bâtiment H1 site de Rangueil (31)

Difficultés : critère prix prépondérant.

Réponse : le règlement de consultation du marché de maîtrise d'œuvre a été élaboré dans le respect des principes de la commande publique et plus particulièrement du code des marchés publics, y compris en ce qui concerne la pondération des critères de sélection des offres. En ce sens, le pouvoir adjudicateur a entendu déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse au regard d'une pondération du critère prix à hauteur de 60% et du critère technique à hauteur de 40%.

> CC du Pays Rignacois : construction d'un atelier relais à Anglars Saint-Félix (12)

Difficultés : critère prix prépondérant.

Réponse : la procédure de consultation s'est déroulée en deux temps : sélection de 5 candidats sur compétences, références et moyens. Puis les 5 candidats ayant déjà fourni leurs références et leur équipe de travail, et compte tenu du degré de complexité de l'ouvrage, la CC a jugé que leur candidature présentait des garanties suffisantes et équivalentes en termes de compétences et de sérieux. Dans ce cas, il n'a pas été jugé nécessaire de modifier le règlement de la consultation en ajoutant un critère de pondération lié à leurs compétences.

RETOUR SUR LE PROJET DE LOI CAP

Le 17 février, le seuil à 150 m² a été adopté, malgré le rejet de l'amendement proposé par la Commission de la Culture du Sénat. Les articles adoptés dans les mêmes termes par les deux assemblées ne peuvent être remis en cause, sauf cas très particuliers tels qu'erreur matérielle ou respect de la constitution. C'est donc une victoire pour la profession ! Après son passage au Sénat, la loi va être soumise en seconde lecture à l'Assemblée Nationale, entre le 11 et le 23 Mars. Rendez-vous est déjà pris par l'Ordre National, auprès du Ministère du Logement, de l'AMF et de l'ANABF pour continuer à défendre les amendements portés par la profession. Au niveau régional, le CROA se mobilise également pour convaincre les députés de les voter.

30^e ÉDITION DES RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE

Les prochains Rendez-Vous de l'Architecte se tiendront

le mardi 22 novembre 2016 aux Espaces Vanel à Toulouse.

Retenez d'ores et déjà cette date sur vos agendas !

JURIDIQUE

MARCHÉS PUBLICS :

NOUVEAUX SEUILS POUR LES PROCÉDURES FORMALISÉES

Le décret n°2015-1904 du 30 décembre 2015 a modifié le montant des seuils de procédure formalisée pour la passation des marchés publics et de certains contrats relevant de la commande publique. À compter du 1^{er} janvier 2016, ces seuils ont été relevés à :

- **135 000 € HT** pour les marchés de fournitures et de services de l'État
- **209 000 € HT** pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales
- **418 000 € HT** pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité
- **5 225 000 € HT** pour les marchés de travaux et pour les contrats de concessions

ATTESTATION D'ASSURANCE DÉCENNALE

Les attestations d'assurance décennale devront, à partir du 1^{er} juillet 2016, suivre toutes le même modèle, défini par arrêté¹. Cela devrait simplifier la lecture de ces attestations par les architectes. On y trouvera notamment l'identification de l'assuré et de l'assureur, l'opération de construction concernée, la nature et le montant de la garantie (liste des mentions aux futurs articles A. 243-3 et A. 243-4 du Code des assurances²).

¹ arrêté du 5 janvier 2016, NOR : FCPT1502194A — ² à consulter sur www.legifrance.gouv.fr

PROLONGATION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Fin 2014, un décret a prolongé d'un an les délais de validité des autorisations d'urbanisme en cours ou accordées en 2015. Le décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 a pérennisé cette mesure. Ainsi, deux à trois ans de la durée de validité des permis de construire, d'aménager ou de démolir et des décisions de non-opposition à déclaration préalable passe de deux à trois ans, voire cinq ans, puisque deux prolongations d'un an sur demande du maître d'ouvrage seront désormais possibles. Ce décret est d'application immédiate.

SOCIAL

COTISATIONS SOCIALES : CE QUI A CHANGÉ DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2016

> Assurance maladie

Le taux de la cotisation patronale est porté à 12.84 % (inchangé pour la cotisation salariale).

> Retraite

Le taux de la cotisation vieillesse plafonnée passe à :

8.55 % pour la part patronale — 6.90 % pour la part salariale

Le taux de la cotisation vieillesse déplafonnée passe à :

1.85 % pour la part patronale — 0.35 % pour la part salariale

> **AGS** Le taux de cette cotisation calculée sur les salaires versés dans la limite de 4 plafonds mensuels de la SS est réduit à 0.25 %.

> **CET** La Contribution Exceptionnelle et Temporaire est prolongée jusqu'en 2018.

Son taux est de 0.35 % : 0.22 % pour la part patronale — 0.13 % pour la part salariale

À savoir aussi :

> **Titres restaurant** La part de l'employeur comprise entre 50 et 60 % de la valeur du titre est plafonnée à 5.37 euros par titre pour 2016.

> **DSN** La Déclaration Sociale Nominative deviendra obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2017. Cette DSN vise à remplacer et simplifier la majorité des déclarations sociales en automatisant leur transmission à partir des données de paie.

NOUVEAU : L'AIDE « EMBAUCHE PME »

Depuis le 18 janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016, les embauches réalisées par les entreprises de moins de 250 salariés ouvrent droit, sous certaines conditions, à une prime trimestrielle de 500 € durant les 2 premières années du contrat (soit jusqu'à 4000 €).

Pour en savoir plus : www.urssaf.fr

FORMATION

ACTUALITÉS DE L'ÎLOT FORMATION

NOUVELLE FORMATION E-LEARNING 100% GRATUITE

Le compte à rebours a commencé !

La loi relative à la formation professionnelle du 5 mars 2014 vient modifier en profondeur le paysage de la formation professionnelle. Une des dispositions de cette loi est la mise en place **obligatoire de l'entretien professionnel tous les deux ans**. Un entretien qui, selon la loi, devait avoir lieu au plus tard le **6 mars 2016**. C'est dans l'élan de cette réforme et pour répondre aux besoins recueillis par les responsables en charge de la formation au sein des agences et des entreprises, que l'Îlot formation a souhaité proposer des outils facilitant la mise en œuvre de cet entretien. La création d'une **formation e-learning, 100% gratuite**.

Vous trouverez également avec cette formation une boîte à outils contenant des documents édités par Actalians pour préparer vos entretiens et réaliser vos comptes rendus, et ainsi élaborer votre plan de formation.

Participez à cette formation et retrouvez ce module sur <http://lilotformation.com>

N'hésitez pas à donner votre avis, à réagir et interagir sur le forum et à évaluer ce module

(Possibilité de recevoir une attestation de formation)

CALENDRIER DES PROCHAINES FORMATIONS

- **Coût global direct et élargi des bâtiments** – 1 jour – 1^{er} avril 2016
- **Piloter l'exécution d'un chantier** – 2 jours – 13 et 14 avril 2016
- **Concevoir une démarche environnementale** – 1 jour – 15 avril 2016
- **Indesign** – 2 jours – 18 et 19 avril 2016
- **Introduction au BIM et au travail collaboratif** – 1 jour – 20 avril 2016
- **Sketchup** – 2 jours – 25 et 26 avril 2016
- **Feebat mod 5a** – 2 jours – 28 et 29 avril 2016
- **Dématérialisation des marchés publics** – 1 jour – 13 mai 2016
- **Répondre à un appel d'offre** – 1.5 jour – 13 mai 2016
- **Feebat mod 5b** – 2 jours – 19 et 20 mai 2016
- **Photoshop** – 2 jours – 23 et 24 mai 2016
- **Étanchéité à l'air des bâtiments** – 1 jour – 2 juin 2016
- **Réhabilitation thermique des bâtiments existants** – 1 jour – 10 juin 2016
- **Feebat mod 6** – 2 jours – 16 et 17 juin 2016

ACTUALITÉS DE L'URCAUE

SE FORMER AUX SYSTÈMES CONSTRUCTIFS TRADITIONNELS EN MIDI-PYRÉNÉES

La transmission des systèmes constructifs traditionnels s'appuie sur leur indispensable connaissance. Mais elle requiert aussi un apprentissage des techniques d'entretien, de réhabilitation et d'adaptation aux usages contemporains et futurs.

Dans cette perspective, un cycle de formations pratiques et courtes, offrant des temps de rencontres et d'apprentissage autour des matériaux et des savoir-faire, est proposé par les CAUE de Midi-Pyrénées.

MODALITÉS DES STAGES PRATIQUES

Durée du stage : 2 jours consécutifs,

Déroulement du stage : une demi-journée en salle, une demi-journée de visite (chantier, réalisation, carrière...), 2 demi-journées d'ateliers pratiques encadrés par des artisans,

Nombre de stagiaires : selon les stages 8 à 15 stagiaires (architectes, étudiants en architecture, artisans, employés communaux, particuliers...),

Intervenants : professionnels (artisans, maîtres d'œuvre, conseillers...).

Chaque stage pratique est organisé au plus près du territoire concerné par le système constructif traditionnel.

CALENDRIER

- **Ossature en pan de bois**, 14 et 15 avril, Sorèze et Cordes (Tarn).
- **Le torchis**, 16 et 17 juin, Cabannes et Cordes (Tarn).

DÉTAIL DES FORMATIONS

www.caue-mp.fr (rubrique Professionnels/Vous former)

RENSEIGNEMENTS

Philippe LABAUME, Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées.

Tél. 05 34 41 39 59 — Courriel : p.labaume-ur@caue.fr

INSCRIPTIONS AUPRÈS DE L'ORGANISME DE FORMATION

Dominique VIDAL-GOTTI, CAUE du Gers — Tél. 05 62 05 75 34

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

Courriel : caue32@wanadoo.fr

LE CRÉDIT D'IMPÔT FINANCE LA FORMATION RAPPEL

Les architectes libéraux et dirigeants d'entreprises d'architecture peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre des dépenses engagées pour leur propre formation. Afin d'encourager la formation des professionnels libéraux et des dirigeants d'entreprises, l'article 3 de la loi n° 2005-882 en faveur des PME du 2 août 2005, codifié à l'article 244 quater M du CGI, a institué un crédit d'impôt.

QUI EN BÉNÉFICIE ?

Toute entreprise peut en bénéficier dès lors qu'elle est soumise à un régime réel d'imposition (régime de la déclaration contrôlée), quelles que soient son activité (commerciale, industrielle, artisanale ou libérale) et sa forme juridique (entreprise individuelle ou société). Le crédit d'impôt d'applique aux dépenses de formation d'un dirigeant de l'entreprise :

- les entrepreneurs individuels, professionnels libéraux exerçant individuellement.
- Les gérants de sociétés : SARL, SCP, EURL, SELARL, SELURL
- Les présidents, directeurs généraux, administrateurs ou membres des sociétés par actions...

EN SONT EXCLUS :

- les entreprises individuelles placées sous le régime fiscal de la microentreprise (ou les auto-entrepreneurs)
- les associés sans fonction de gérance ou de direction
- les conjoints collaborateurs

NATURE DES DÉPENSES DE FORMATION ÉLIGIBLES

- ouvrent droit au crédit, d'impôt, les dépenses de formation qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue définies à l'article L.6313-1 du Code du travail.
- en outre, ces actions de formations doivent avoir fait l'objet d'une convention ou d'un contrat de formation avec l'organisme de formation continue qui la dispense [Code du Travail, article L6353-2] et doivent avoir été réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats [Code du Travail, article L6353-1].

COMMENT SE CALCULE-T-IL ?

Ce crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise, par le taux horaire du SMIC (salaire minimum de croissance), dans la limite de 40 heures par année civile. Par exemple, une entreprise dont le dirigeant unique a suivi 10 heures de formation en 2015 peut déduire un crédit d'impôt de 96,1 € (= 10x9.61 €).

COMMENT PROCÉDER ?

Le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants est imputé sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés, selon le statut fiscal de l'entreprise [articles 199 ter L et 200 N du code général des impôts].

Retrouver tous les documents utiles à télécharger sur :

www.architectes.org/actualites/le-credit-d-impot-finance-la-formation



Pôle petite enfance et Groupe scolaire ZAC de la Cartoucherie - Toulouse (31)

Adresse **rue du Lieutenant Guy Dedieu 31300 Toulouse**
 Maître d'ouvrage **Mairie de Toulouse**
 Architecte **Véronique Joffre Architecture**
 BET structure, couverture, façades **Terrell**
 BET Fluides **Becice**
 BET Electricité **Sete**

BET VRD, paysage **Idtec**
 BET HQE **Inddigo**
 BET acoustique **Sigma**
 BET cuisine **FCO**
 économie & OPC **Ergo**
 Terr'eau ciel potagers

Images **Mathieu Blanc**

Surface de plancher **5 294 m²**
 Calendrier **Concours : juin 2015 / Livraison : juin 2018**
 Coût de l'opération **9 812 000 € HT**



Thierry Paquot étudie la place de l'enfant dans la ville et constate que les rythmes des petits ne correspondent aucunement aux horaires urbains. Leur temps vécu est hétérogène... Chaque enfant progresse à sa cadence propre, mêlant activité et rêverie, réalisation et ennui, imitation et assimilation... À propos du jeu : c'est lui qui prime, quel que soit son support, et derrière lui, les imaginaires et les apprentissages : dextérité, mémorisation, anticipation, réaction, rapidité, perspicacité, ...

Quelle est la forme de ces lieux ajustés à leur site et à la mesure des enfants qu'ils accueillent que nous recherchons dans un projet dédié à l'enfance ? La proposition d'un projet dans le contexte de l'éco-quartier de la Cartoucherie interroge de façon large et simultanée la question des lieux que nous produisons et de la fabrication de la ville aujourd'hui. Le projet proposé articule une diversité d'espaces, de bâtis, adressés à une diversité d'utilisateurs et de vies. Il s'agit de façon large de prendre en compte les multiples rythmes, les strates qui font l'expérience urbaine y compris à l'intérieur de l'îlot.

Face à la densité en hauteur des bâtis à proximité, la composition utilise une forme particulière d'implantation et de compacité horizontale du bâti associée à des variations de hauteurs mesurées pour constituer une diversité de lieux, d'entre deux et trouver une densité générale à la parcelle aérée et plantée, en relation à la fois avec le cœur d'îlot, les rues et la promenade jardinée. Le parti architectural et l'unité du projet pour l'enfance est donnée par la continuité de la composition et l'alignement sur l'espace public qui affirment la particularité d'un projet qui occupe tout l'îlot.

L'enveloppe définit une limite sur laquelle se jouent toutes les possibilités d'ouverture et de fermeture entre les lieux pour les enfants et la ville. Depuis l'îlot les enfants profitent de nombreuses fenêtres visuelles vers la ville ou les aménagements paysagers au sud, ceci toujours par des baies de cadrage situées dans les salles d'activité qui sont pourvues de tous les dispositifs pour intimiser les espaces si besoin.

Cette limite définit aussi un territoire : celui à l'intérieur duquel alternent bâti et cours plantées, sous forme d'une alternance de lieux qualifiés et variés. Cette présence est renforcée par la texture de l'enveloppe et les angles cintrés qui installent une qualité propre à l'édifice tout entier et invitent à faire le tour. L'unité est confirmée par une matérialité présente et constante qui aux différentes échelles de la ville fonctionne de loin comme une texture en faux uni ou de plus près comme une variation sur la brique sous forme d'une palette polychrome.

Le projet d'aménagement de l'îlot 2.5 est en totalité dédié aux enfants. Pour les plus grands le groupe scolaire les accueille pour différents usages : scolaire, périscolaire le matin et le soir et centre de loisirs. Pour les plus petits le pôle petite enfance a pour vocation de les accueillir dans les lieux adaptés aux différents modes de garde : relais assistantes maternelles, crèche familiale ou multiaccueils.



Cycle de conférences de printemps

mars - avril 2016

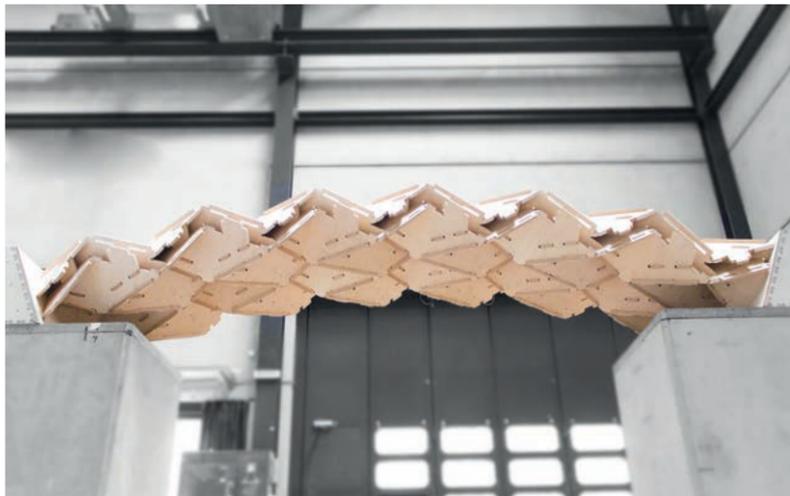
Dans le cadre de son programme d'actions culturelles, la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées vous invite au cycle de conférences du printemps, 3^e édition 2016, sous le thème : « la structure comme élément premier du projet ». Aux lisières de l'architecture et de l'ingénierie structure, les quatre invités présenteront une réflexion autour de ce thème s'appuyant sur leurs recherches et productions.

RECHERCHES AVANCÉES DANS LA CONSTRUCTION BOIS PAR YVES WEINAND

LE MARDI 22.03.2016 À 19H00, SALLE SAN SUBRA À TOULOUSE*

Les recherches menées par l'IBOIS — le Laboratoire des Constructions Bois de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne — tendent à changer l'image traditionnelle du bois et à augmenter sa consommation dans le domaine de la construction. Si des produits industriels fonctionnels existent déjà, on constate que les nouveaux produits dérivés du bois ne sont pas assez exploités en tant qu'élément porteur. La recherche évolue vers une conception monolithique en bois, développant des connecteurs bois/bois — sans clous ni colle — afin de faciliter le montage et démontage de la construction.

www.weinand.be

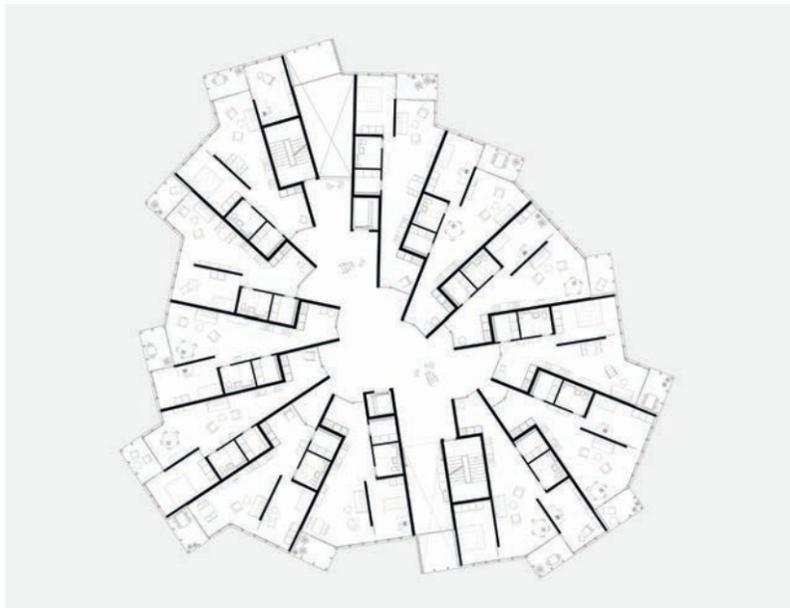


UNE MAISON EST UNE SOCIÉTÉ DE PIÈCES PAR ATELIER SCHEIDEGGER-KELLER

LE MARDI 29.03.2016 À 19H00, AUDITORIUM DES ABATTOIRS À TOULOUSE**

Au départ tout semble clair. Programmes et Estimations indiquent ce qu'il faut faire. Les règles de construction définissent le volume; le terrain détermine l'emplacement. Le projet est marqué, abstrait, contradictoire et fragmenté. Dans notre travail de conception, nous essayons de repérer les forces en présence, de les comprendre et de les questionner afin de les intégrer dans un contexte spatial. La structure décrit bien cette relation. L'attention n'est pas portée sur des éléments singuliers, ni sur une pièce ou sur un seul composant, mais sur les principes qui gouvernent l'ensemble de ces relations croisées. Voici donc comment nous tentons de concevoir la « société » plutôt que « l'individu ». Pour ce faire, nous nous appuyons sur l'interaction mutuelle et bénéfique entre « composant » et « ensemble ».

www.scheideggerkeller.ch



STRUCTURE — INFRASTRUCTURE PAR BAUKUNST

LE MARDI 05.04.2016 À 19H00, AUDITORIUM DES ABATTOIRS À TOULOUSE**

Fondé en 2008 à Bruxelles en continuité de son exercice en Suisse, Baukunst s'applique, dans le cadre de son activité à répondre spécifiquement aux exigences formulées par les acteurs publics et privés en matière d'architecture. Synthèse entre capacité à construire (Bau) et à concevoir (Kunst), le bureau envisage l'architecture dans son aptitude à construire une pensée au même titre qu'une pensée de la construction. Parallèlement à la réalisation, Baukunst consacre une part de son occupation au domaine de la recherche et de l'enseignement.

www.bau-kunst.eu



ARCHITECTURE V/S PROGRAMME PAR BRUTHER

LE MARDI 12.04.2016 À 19H00, AUDITORIUM DES ABATTOIRS À TOULOUSE**

Bruther a été fondée en 2007 par Stéphanie Bru et Alexandre Theriot. Investissant les champs de l'architecture, de la recherche, de l'urbanisme et du paysage, leurs projets se fondent sur la conviction que l'architecture advient quand on s'est débarrassé du superflu. Leurs projets — tels que le centre culturel et sportif Saint-Blaise, La maison de la recherche et l'imagination, Helsinki Central Library, ... ne se définissent pas qu'avec des critères formels. Bien sûr, ils peuvent être qualifiés de rationnels, structuraux et sculpturaux mais ils possèdent quelque chose en plus. Leur force, ce n'est pas de simplement répondre aux demandes d'un programme donné, mais d'anticiper les nécessaires questions de flexibilité que posera rapidement le mode de vie contemporain. En cela, ils sont pensés comme des infra-structures capables de répondre à une grande malléabilité d'usages. Car le seul programme qui vaille aujourd'hui, c'est celui du devoir d'adaptabilité.

www.bruther.biz



* Salle San Subra : 2 rue San Subra à Toulouse, métro Saint Cyprien

** Auditorium des Abattoirs : Musée des Abattoirs, auditorium au sous sol, 76 allées Charles de Fitte à Toulouse, métro Saint Cyprien

Organisation : Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
Renseignements : 05 61 53 19 89 – contact@maisonarchitecture-mp.org